



Réunion sur la gestion des niveaux d'eau sur le territoire
du SAGE Haute Somme

Réunion du 22 février 2012 – Péronne

- Compte-rendu -



Etaient présents :

Monsieur Jean-Marc BASSAGET, Sous-Préfet de Péronne

Monsieur Bernard LENGLET, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Haute Somme, de l'AMEVA, du SVA

Madame Isabelle DEMAISON, Conseillère Générale du canton de Corbie

Monsieur Alain PETITJEAN, Directeur Général Adjoint du Conseil Général de la Somme

Monsieur Dominique VAILLANT, Directeur du Pôle Exploitation Maintenance du Conseil Général de la Somme

Monsieur Philippe DEVALLEZ, Directeur adjoint de la Direction Exploitation et Maintenance du Conseil Général de la Somme

Monsieur François BURY, Conseil Général de la Somme, Agence fluviale

Monsieur Gautier DESENCLOS, Conseil Général de la Somme, Agence fluviale

Monsieur Bernard WLODARCZYK, Voies Navigables de France, subdivision de Péronne

Monsieur Bernard DECROIX, Président de l'Association Syndicale des Propriétaires et Exploitants des Etangs de la Haute Somme

Monsieur Denis BOULANGER, Association Syndicale des Propriétaires et Exploitants des Etangs de la Haute Somme

Monsieur Pierre MOROY, DISEMA de la Somme

Monsieur Jean LIS COURT, Association « Somme inondée, plus jamais »

Monsieur Aryendra PAWAR, Fédération départementale de la Somme pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

Monsieur Marcel LEGENDRE, Administrateur de la Fédération départementale de la Somme pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

Madame Cindy DELCENSERIE, Syndicat de la Vallée des Anguillères

Monsieur Hervé DAVION, Syndicat mixte AMEVA

Madame Mélanie LECLAIRE, Animatrice du SAGE Haute Somme, syndicat mixte AMEVA

Etaient excusés :

Monsieur Christophe VILLAIN, Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin

Monsieur Jean-Michel DRUMEZ, Agence de l'Eau Artois Picardie

Ordre du jour de la réunion

- ✓ Mise en place d'une solution permettant de gérer le manque d'eau sur le canal de la Somme
→ VNF / CG 80
- ✓ Avancement du projet d'automatisation des vannages
→ Syndicat de la Vallée des Anguillères
- ✓ Mise en place de seuils amovibles sur le secteur de Fouilloy / Le Hamelet
→ MISEN de la Somme / AMEVA / CG 80
- ✓ Mise en place d'une station de mesures complémentaire au siphon des Halles par la DREAL Picardie
→ AMEVA
- ✓ Point d'information sur la digue de Cerisy / Chipilly / Sailly-Laurette
→ Syndicat de la Vallée des Anguillères

Contexte

Monsieur Lenglet, Président de la CLE du SAGE Haute Somme, remercie les participants et les gestionnaires des voies d'eau d'être présents. Il rappelle l'importance du SAGE qui permet de travailler sur l'ensemble du bassin et donc de résoudre les problèmes de gestion de façon transparente à une échelle cohérente. L'**objectif** de la mise en place de ce groupe de travail est donc de **comprendre le fonctionnement hydraulique de la Haute Somme** afin de pouvoir proposer les **solutions les plus adaptées** aux différents usages et au bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Monsieur Lenglet rappelle que le groupe de travail sur la gestion des niveaux d'eau est issu des enjeux définis dans le cadre du SAGE Haute Somme. Ce Comité de Pilotage s'est réuni en janvier 2011 à Frise pour faire l'état des lieux du fonctionnement hydraulique de la Haute Somme et des problématiques rencontrées par les différents usagers.

Il rappelle que les principaux problèmes sont les variations brutales des niveaux d'eau et des débits, notamment constatés au niveau de la station de Bray-sur-Somme, ainsi que les problèmes d'étiage que rencontre le Conseil Général sur le canal de la Somme.

Monsieur le Sous-Préfet rappelle qu'il y avait également eu une réunion de travail en septembre dernier en lien avec les difficultés rencontrées sur le secteur de Corbie.

Monsieur Lenglet indique que la réunion d'aujourd'hui a pour objectif de faire le point sur les solutions mises en place pour palier à ces problématiques. Il précise qu'il est important de travailler à l'échelle du SAGE, voire du bassin car les variations de niveaux se retrouvent aussi à l'aval.

La parole est laissée à monsieur Wlodarczyk.

Bilan des actions mises en place et relevés de décision

La gestion au niveau de l'écluse de Sormont

Afin de palier au manque d'eau sur le canal de la Somme, VNF a réorganisé une partie de son fonctionnement sur le canal du Nord. Depuis la réunion de travail de juin qui a réuni VNF, le CG, l'AMEVA, l'ASPEE et le SVA, VNF alimente régulièrement le canal de la Somme via l'écluse de Sormont.

Le CG avait initialement estimé son besoin en eau à 500 l/s à Sormont. Ce débit avait été estimé à 150 ou 200 l/s par VNF, il avait donc été décidé lors de cette réunion de travail de se baser dans un premier temps sur 200 l/s et de voir si cela était suffisant. Monsieur Wlodarczyk rappelle que selon la ressource en eau disponible en amont, il n'est pas possible d'alimenter constamment le bief à 200 l/s. L'alimentation est donc gérée en fonction des besoins du CG qui prévient VNF en cas de difficulté.

Monsieur Bury rappelle que les 500 l/s évoqués initialement par le CG correspondaient aux prises d'eau de VNF dans la Somme, et qu'il avait en effet été décidé de faire un essai avec 200 l/s à Sormont.

Il précise qu'en ce qui concerne la possibilité de mettre en place une convention entre les usagers, cela reste encore un peu prématuré puisque nous n'avons pas encore une année entière de recul et que l'été dernier avait été assez pluvieux, ce qui avait donc probablement limité les difficultés de gestion. Il est donc préférable d'attendre une saison de plus pour mettre en place cette convention afin qu'elle soit la plus adaptée possible. Par ailleurs, la convention pourra être élargie aux périodes de crue et non seulement aux étiages.

Monsieur Lenglet précise que le Comité sécheresse prévoit de réaliser une étude permettant de mieux comprendre les potentialités de la nappe par rapport aux besoins, qu'il s'agisse des milieux ou des usages.

Madame Demaison indique que le travail réalisé avec VNF est satisfaisant mais qu'il existe encore de fortes variations des hauteurs d'eau sur le secteur de Corbie. Les pêcheurs rapportent des baisses de niveaux de 40 cm en un après-midi. Cette situation semble par ailleurs très localisée sur Corbie.

Monsieur le Sous-Préfet précise que l'objectif de la réunion est en effet de travailler sur 3 aspects : l'alimentation du canal de la Somme par VNF avec un débit réservé, la gestion des variations des niveaux d'eau, notamment avec l'automatisation et l'expérimentation de seuils amovibles au Hamelet.

Monsieur Liscourt remarque que depuis l'ouverture du canal du nord, il y a beaucoup plus de variations des niveaux d'eau sur la Somme.

Monsieur Wlodarczyk précise que cela ne peut pas venir de la gestion du canal du nord puisque les seules connexions existantes sont celles de la prise d'eau de Dury (02), du déversoir d'Epenancourt (qui a d'ailleurs fonctionné en janvier compte tenu d'un trop-plein d'eau) et de l'écluse de Sormont.

Monsieur Liscourt estime que les à-coups viendraient de l'amont du bassin, c'est-à-dire de la région de Saint-Quentin.

Monsieur Boulanger estime qu'il n'est pas possible que la gestion du canal du nord n'ait aucun impact sur la Somme et sur les étangs de la Haute Somme, bien que les problèmes restent ponctuels. Il souhaiterait que l'AMEVA puisse être informé lorsqu'il y a des manœuvres importantes du déversoir d'Epenancourt afin que le syndicat puisse répercuter l'information vers les propriétaires des étangs et des vannages.

Monsieur Wlodarczyk précise qu'une procédure d'alerte est déjà en place. Ainsi lorsque le déversoir d'Epenancourt a été activé, le 1^{er} barrage à l'aval a été informé, ainsi que la Commission Exécutive de la Rivière Somme, la police de l'eau (MISEN de la Somme), l'Agence fluviale et l'AMEVA. Il indique qu'il ne leur est pas possible de prévenir l'ensemble des propriétaires de barrages.

Monsieur Boulanger souhaiterait que l'information soit donnée le jour même de l'intervention.

Monsieur Lenglet rappelle que la nappe souterraine a également une incidence sur les niveaux des cours d'eau puisqu'il existe des interactions entre les eaux souterraines et superficielles sur le bassin de la Somme. Il indique également qu'à l'heure actuelle, certains à-coups d'eau se produisent encore et que pour trouver l'origine de ces à-coups, seule la station de Bray-sur-Somme donne pour le moment des indications. Cela semble donc insuffisant.

Monsieur Davion précise que VNF équipe actuellement l'ensemble de ses prises d'eau de stations de mesures, ce qui permettra d'avoir davantage de lisibilité sur l'origine de ces variations de niveaux d'eau. La DREAL a également remis en service la station de mesures du siphon des Halles, à proximité de Péronne. Cette station doit être étalonnée sur plusieurs mois, elle donnera donc des résultats dès le printemps prochain et les

données seront rétroactives jusque décembre 2011. La vision globale du réseau devrait donc s'améliorer d'ici quelques semaines.

L'automatisation des vannages de la Haute Somme

Monsieur Lenglet précise que l'automatisation des vannages sur la Haute Somme devrait permettre de réduire ces variations de niveaux d'eau.

Monsieur Bury indique que le barrage de Bray qui est déjà automatisé tamponne un peu les variations et que la temporisation est correcte, mais que les superficies des étangs entrent également en compte.

Monsieur Boulanger ajoute que les manœuvres manuelles des barrages sont également à l'origine de ces variations dans la mesure où elles ont été simplifiées. Les vannages sont en moyenne manœuvrés 1 fois par jour voire tous les 2 jours, ce qui est insuffisant puisque cela engendre des arrivées d'eau importante à l'aval du barrage qui a été ouvert.

Monsieur Decroix confirme que le fait que les vannages automatisés fonctionnent 24h/24h devrait considérablement atténuer les variations actuelles.

Monsieur Desenclos précise que l'importante variation de débit qui s'est produite début janvier était due à du vandalisme sur l'écluse de Bray.

Monsieur Bury ajoute que l'automatisation permettra aussi que les propriétaires soient appelés en cas d'anomalie sur un barrage.

Madame Delcenserie rappelle que 8 vannages doivent être automatisés sur le secteur des étangs de la Haute Somme. L'enquête publique doit être lancée dans les jours qui arrivent. Les travaux devraient donc débuter à l'automne 2012. Deux à trois semaines de travaux par vannage devraient être nécessaires. Un appel d'offre sera lancé pour chaque vannage. Le maître d'œuvre finalise actuellement l'étude de programmation de travaux, ainsi que l'estimation financière de ces travaux. Par ailleurs, une période de calage sera nécessaire après leur mise en fonctionnement. Les côtes de chaque ouvrage sont définies par la police de l'eau.

Madame Delcenserie ajoute que des alarmes pourraient en effet être installées sur chaque vannage.

Monsieur Desenclos indique qu'il est en effet primordial sur les informations puissent être transmises en direct afin de pouvoir agir rapidement et limiter les impacts à l'aval.

Madame Demaison souhaite que les acteurs locaux soient associés aux calages qui vont être faits afin de s'assurer que les variations des niveaux d'eau sont convenablement atténuées.

Monsieur le Sous-Préfet estime qu'il sera important de faire un bilan après la mise en œuvre de l'automatisation des vannages afin de voir quelles en sont les conséquences.

Monsieur Bury précise que le matériel de suivi existant sur le canal de la Somme va être installé sur le barrage d'Eclusier-Vaux, qui appartient au CG. Le suivi sera donc plus complet sur ce secteur.

Madame Declenserie rappelle que le vannage de Curlu ne sera pas automatisé mais que les vannages à l'amont et à l'aval de celui-ci le seront, ce qui devrait temporiser les éventuelles mauvaises manipulations de ce vannage. Une fois la majeure partie des vannages automatisés, il sera plus facile de savoir d'où proviennent les problèmes de gestion.

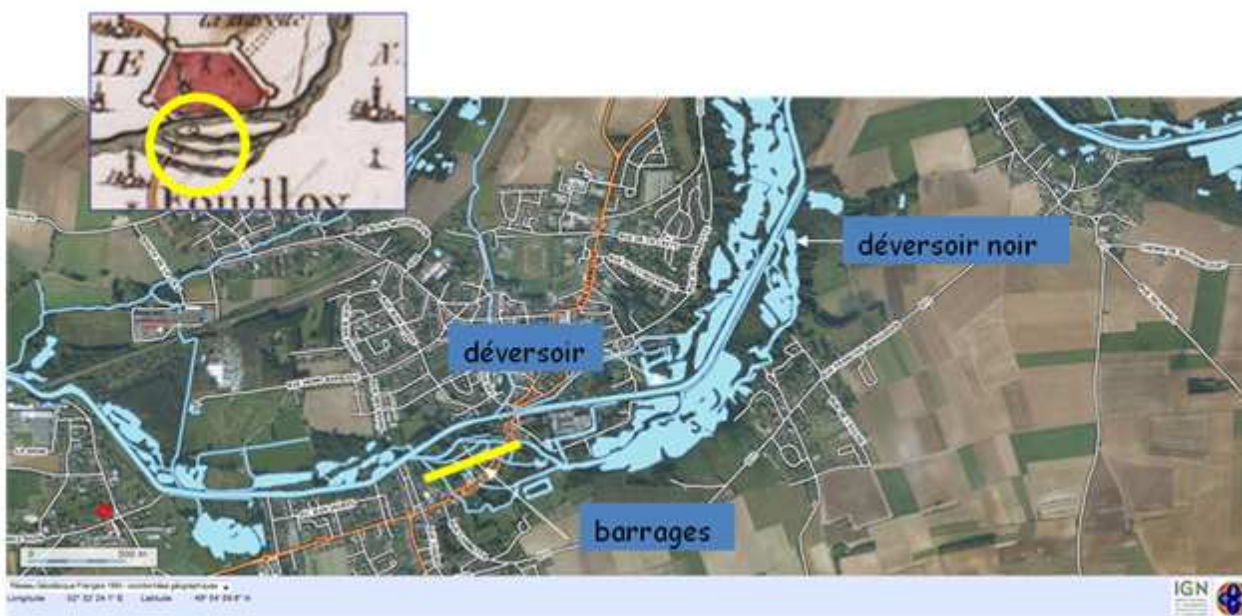
Monsieur Moroy précise qu'il existe un règlement d'eau par vannage et qu'en cas de problème, les propriétaires concernés pourront être contactés.

La problématique de la tenue du niveau d'eau des étangs du Hamelet

Monsieur Moroy rappelle qu'il s'agit des étangs du Hamelet situé entre le Hamelet et Fouilloy, et en limite du territoire de Corbie.

Les impacts dus à ces variations de niveaux d'eau sont la dégradation des berges, le dénoisement des frayères à brochets et l'ennoiement des couvées de canards. Sont concernés les riverains et les AAPPMA « chés brochetteux » du Hamelet et « la vandoise » de Fouilloy.

La situation géographique et hydraulique est la suivante (DDTM 80) :



Le déversoir noir est un déversoir manuel équipé de 3 passes, l'autre déversoir, qui est automatique, est équipé de 2 passes et 2 clapets automatisés.

Monsieur Davion indique qu'il existe aujourd'hui un dénivelé d'environ 1,5 m au niveau de l'exutoire et que la variation de niveau est liée à l'existence d'un goulot d'étranglement entraînant une variation de la hauteur d'eau en amont quand les débits varient.

En ce qui concerne les idées de réponses, 3 secteurs peuvent être distingués : le secteur 1 qui est celui du pont à vaches, le secteur 2 comprenant la majeure partie des étangs, et le secteur 3 qui comprend plusieurs bras où sont installés les anciens vannages en mauvais état.

Le secteur 1 subit des variations de niveaux d'eau. Localement, pour protéger les enjeux de ce secteur, il serait possible de poser des seuils rudimentaires au niveau du pont à vaches pour maintenir un niveau d'eau minimum. Il s'agit d'une réponse rapide à mettre en place mais il faut trouver une maîtrise d'ouvrage locale.

Le secteur 2 est celui qui comprend le plus d'étangs, avec une largeur entre 18 et 20 m à l'endroit le plus étroit, donc la possibilité d'aménagements rudimentaires n'est pas envisageable ici. Il faudrait donc des ouvrages et des investissements très importants pour résoudre le problème. Par ailleurs, il s'agit de secteurs privés.

Enfin en ce qui concerne le secteur 3, Monsieur Moroy indique que dans la mesure où l'on ne connaît pas les règlements d'eau des anciens vannages en mauvais état ; les propriétaires ne pourront être connus qu'à partir du cadastre. La réglementation pourrait donc être adaptée à la réglementation actuelle.

Enfin Monsieur Davion indique que les cours d'eau de ce territoire sont proposés au classement en liste 1 et qu'il n'est donc pas possible de créer de nouveaux ouvrages qui ne soient pas « transparents » en termes de continuité écologique. Il est uniquement possible de réhabiliter les ouvrages existants, mais ils doivent être équipés afin de rétablir la continuité écologique.

Monsieur le Sous-Préfet indique qu'il semble nécessaire de retrouver les propriétaires des ouvrages problématiques afin de leur rappeler leurs obligations en matière d'entretien.

Il sera donc nécessaire de trouver une maîtrise d'ouvrage, mais une recherche juridique poussée devra être menée avant d'engager des travaux.

Madame Demaison ajoute que la zone 3 est densément peuplée. L'érosion des berges est importante, il y a donc un risque important au niveau de la population compte tenu de l'occupation de la zone.

Monsieur Davion indique qu'il est donc indispensable de trouver une maîtrise d'ouvrage commune pour réaliser les travaux.

Monsieur Lenglet précise que la maîtrise d'ouvrage pourrait être portée par le SVA. Pour cela, il serait nécessaire que le Hamelet adhère au SVA. Par ailleurs, le SVA adhère à l'Ameva qui pourrait se charger de l'assistance à maîtrise d'ouvrage des travaux.

La problématique de la digue de Cerisy-Chipilly

Madame Delcenserie précise que des travaux d'urgence ont été financés à plusieurs reprises. Une étude a donc été demandée dans la mesure où la digue est très tourbeuse et qu'il existe un risque de rupture important. L'étude permettrait de mettre en place une solution pérenne. Actuellement, il n'est plus possible de financer des travaux d'urgence tant que l'étude n'est pas réalisée. La difficulté est que le manque d'eau risque de s'amplifier à certaines périodes.

Monsieur Lenglet indique qu'il s'agit d'un sujet difficile puisqu'il y a eu plusieurs ruptures à gérer et que la partie supérieure est partie 3 fois avec des coups d'eau.

Monsieur Bury précise que si on laisse partir la berge, la commune de Sailly-Laurette sera asséchée.

Monsieur Pawar demande s'il ne serait pas possible que le CG déverse en continu pour éviter des baisses de niveau trop importantes sur les étangs de Sailly.

Monsieur Bury indique qu'il ne leur est pas possible de mettre en place une gestion en continu sur les étangs.

Monsieur Lenglet indique que l'appel d'offre pour l'étude a été lancé, les réponses devaient être données pour le 14 février dernier, mais il n'y a pas eu de réponse. Une négociation est donc en cours avec un bureau d'études. Le bureau d'études devrait donc être choisi fin février, l'étude devrait débuter en mars.

Madame Delcenserie rappelle la difficulté des travaux, notamment pour amener du matériel sur la digue qui est fragile. Le coût sera forcément plus important.

En conclusion monsieur Lenglet indique que la réunion a permis d'avancer sur la problématique du manque d'eau sur le canal de la Somme, ainsi que sur l'automatisation des vannages qui devraient voir les travaux lancés d'ici peu. En ce qui concerne la zone de Corbie-Fouillois-Hamelet, une possible adhésion des communes au SVA pour avoir une maîtrise d'ouvrage commune pourrait être envisagée. Enfin la DREAL

pourra prochainement nous apporter des données complémentaires sur les variations des niveaux d'eau sur la Haute Somme grâce à la station du siphon des Halles.

Une prochaine réunion du COPIL de ce groupe de travail pourra avoir lieu début 2013 pour faire le bilan sur l'avancée des différentes problématiques. Des groupes de travail restreints pourront se réunir pour avancer sur certains points particuliers.

Monsieur Lenglet remercie les participants et lève la séance.

Monsieur Bury ajoute un dernier point quant à un problème que le CG rencontre actuellement sur le bief de Froissy om un abaissement de 80 cm est constaté de puis 15 jours. Des mesures complémentaires sont réalisées depuis janvier, mais l'origine de cette baisse est inconnue. Il souhaiterait qu'une expertise soit menée avant la reprise de la navigation. Le bief va être vidangé afin de solutionner le problème. Il souhaitait en informer le COPIL afin d'associer les partenaires tel que l'Onema ou la fédération de pêche.